



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Juridique n°2025/20 - Mai 2025

Solde de la taxe d'apprentissage : ouverture de SoltéA le 26 mai 2025

Le calendrier de la nouvelle campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage vient d'être dévoilé. La plateforme SoltéA sera ouverte aux entreprises à compter du lundi 26 mai 2025.

Les grandes dates du calendrier 2025

Comme les années antérieures, le fléchage du solde de la taxe d'apprentissage versée à l'Urssaf se fera sur la **plateforme dédiée SoltéA**.

Après une ouverture de la plateforme pour les établissements depuis le 19 mai, les entreprises pourront y accéder à **partir du 26 mai et jusqu'au vendredi 27 juin**, dernier jour de la 1ère période de répartition des fonds vers les établissements.

Les fonds ainsi fléchés par les employeurs seront versés aux établissements à partir du 11 juillet 2025.

En cas d'omission, une seconde période de répartition sera ouverte entre le 14 juillet et le 24 octobre 2025.

A ce jour, nous ignorons si des changements sont intervenus sur la gestion pour les entreprises. Il est important que les entreprises de notre Branche désigne le centre de formation de leur choix afin que nos écoles puissent continuer à

apporter un enseignement en alternance de qualité à nos futurs frigoristes.
Une seule adresse pour la [plateforme SoltéA](#).